



Yannick Langel
Administrateur technique et Foire de Chindon
T. 032 482 73 77
e-mail : y.langel@reconvilier.ch

Municipalité de Reconvilier
Route de Chindon 9, 2732 Reconvilier
e-mail : info@reconvilier.ch
T. 032 482 73 73
www.reconvilier.ch



07.0221.0002 / 2026
Affaire traitée par YLA

Reconvilier, le 29 juillet 2026

Foire de Chindon 2026 – Exposition des petits animaux

A la suite de diverses obligations découlant de la législation sur la protection des animaux et concrétisées par le Service vétérinaire du canton de Berne, des changements sont effectués lors de chaque édition de la Foire de Chindon.

L'exposition des petits animaux se situera au Sud de l'école primaire sous les tentes prévues à cet effet (voir plan ci-joint). Il est strictement interdit d'exposer ou de mettre en vente des animaux ailleurs qu'à cet endroit.

Nous vous rappelons que depuis l'édition 2024, il est strictement interdit d'exposer ou de vendre des chiens et des chats.

Vous trouverez, ci-dessous l'essentiel des informations et directives à respecter pour l'édition 2026 :

- **les vendeurs doivent annoncer jusqu'au 23 août 2026 le nombre et la sorte d'animaux qu'ils souhaitent amener à la Foire de Chindon**
- les vendeurs devront passer un contrôle d'entrée
- les animaux vendus devront être annoncés
- des cages conformes aux normes en vigueur seront mises à disposition (gratuit)
- les détenteurs de hamsters ainsi que de cobayes doivent se munir d'une cage de petite dimension (au minimum de 20 centimètres sur 20 centimètres). La petite cage doit pouvoir entrer dans les boxes mis à disposition et prévus à cet effet (60 centimètres sur 60 centimètres).
- Les vendeurs devront apporter eux-mêmes leurs auges
- un point d'eau et du foin seront mis à disposition (gratuit)
- les autres aliments ne seront pas mis à disposition
- des cartons de transport seront mis à disposition (payant)
- les chiens des visiteurs sont interdits dans les tentes des petits animaux
- les visiteurs ne doivent pas toucher les animaux sauf en cas de véritable intention d'achat
- vente interdite aux personnes de moins de 16 ans sans l'autorisation de l'autorité parentale
- les lapins de plus de 10 semaines devraient être vaccinés (10 jours avant le Foire) contre la maladie hémorragique virale du lapin (RHD2)
- les animaux présentant des signes de maladies ou de négligence ne sont pas admis
- il est impératif de respecter la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) et l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

- l'ordre des inscriptions fera foi pour l'emplacement
- les places étant limitées, l'organisation de la manifestation se réserve le droit de ne pas prendre la totalité des animaux annoncés en cas de forte inscription.
- **Vous trouverez de plus amples informations et directives en scannant le QR-Code en bas de page**

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos courriers d'information relatifs à la Foire de Chandon, nous vous prions de nous en informer par courriel à l'adresse info@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 73.

**AU NOM DE LA FOIRE DE
CHANDON**



YANNICK LANGEL
ADMINISTRATEUR

